

*maisons construites en bois sur le susdit terrain; encore les instruments, cuves en cuivre et bois propres à la tannerie et qui sont actuellement dans une des dites maisons; lequel terrain est dit provenir des titres cités ci-dessus à commencer par celui de Deguise dit Flamand en 1752.*

Cf. Papier Terrier, Vol. B, Domination Anglaise, pp. 12-13, Domaine du Roy.

Taylor se trouvait ainsi à posséder une étendue notable du coteau Ste-Geneviève depuis sa cime jusqu'au chemin Saint-Jean, et les autorités militaires qui y avaient déjà commencé la tour Martello No 4, vers 1805, derrière le terrain de Manseau, le point stratégique ci-haut mentionné, jugèrent nécessaire d'en faire l'acquisition pour la défense de la ville. Alors, Lord Dalhousie, gouverneur, intervint en personne, au nom de Sa Majesté, à l'acte à cette fin, que Montizambert et les représentants et ayants-cause de Taylor lui consentirent par cession de tous leurs droits, devant Mre Arch. Campbell, notaire, le 31 mai 1822.

Depuis cette date jusqu'à l'expiration du bail, au 1er mai 1899, le gouvernement militaire demeura en possession; alors qu'il la délaissa par abandon pur et simple à l'Hôtel-Dieu.

Pendant son occupation le gouvernement militaire avait posé des bornes pour délimiter dès 1822 son terrain et particulièrement l'emplacement Manseau, sur lequel il en existe encore deux sur la ligne ouest. Elles sont en pierre et plantées hors de terre avec la marque officielle B. O. du *Boundary Ordnance*; l'une, est sur l'alignement du chemin Saint-Jean et l'autre vis-à-vis sur la profondeur du lot. Elles correspondent avec les mêmes terrain, maisons et moulin indiqués sur le plan du major Holland de 1785.

Cette propriété est mentionnée dans la liste de celles du Département de la guerre transférées au gouvernement fédéral en 1867.

La Compagnie (ci-devant) du Chemin de fer urbain de la rue Saint-Jean acquit ce terrain du gouvernement fédéral par lettres patentes du 2 novembre 1878, et par un échange avec elle du 5 juin 1889, Labrèque, notaire, l'Hôtel-Dieu rentra dans le domaine de son ancienne propriété vendue à Flamand en 1752, et en a disposé depuis en conséquence. Elle appartient aujourd'hui à la *Cie Q. R. L. & Power Co. of Montmorency*.

Il y avait encore lors de cet échange deux maisons dessus qui existaient depuis longtemps et durant, sinon avant, l'occupation du Département de la guerre. L'une, du côté ouest, se voit encore assise sur de vieilles fondations; l'autre a fait place à la remise actuelle des chars Urbains. Chacune occupait respectivement le site primitif des deux maisons des Manseau et des Borgia, indiquées en 1785 et vendues en 1790, comme dit plus haut. Elles pourraient fort bien être les mêmes que celles rebâties après la conquête.